

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 11 avril 2024

deux mil vingt-quatre, le jeudi onze Avril à vingt heures trente le Conseil Municipal, **ement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de M. JMAIN Patrice**

**convocations ont été envoyées et affichées le 29/03/2024.**

**ents : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : DEGUETTE Viviane, GOURIOU Patricia, MERSCH Murièle, ULT Claire, MM : BOUCHER Julien, BREANT Jean-Luc, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, HERVE al, MONNIER Yvon, RICHARD Hervé**

**sé(s) : AUBE Jean – Luc ayant donné procuration à P. LEROMAIN, De SMET Samuel ayant donné pouvoir RICHARD**

**nommé(e) secrétaire : Patrick Gilant**

ompte rendu du conseil du 20/03/2024 a été approuvé à l'unanimité

### - Présentation du Compte Administratif 2023

#### Budget Communal

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	219 009.39	315 543.22	-96 533.83
Fonctionnement	779 786.49	810 285.19	-30 498.70

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	95 585.92	0	-96 533.83	-7 395.48
Fonctionnement	824 723.55	6 447.57	-30 498.70	927 359.65
Total	920 309.47	6 447.57	-127 032.53	919 964.17

#### bes à réaliser :

- Recettes : 15 671
- Dépenses : 58 941.88

est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2023 de la Commune comme suit :

(D.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté	-7 395.48
(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	50 666.36
(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté	876 693.29

Le compte administratif pour le budget de la Commune est en concordance avec le compte gestion de la Commune.

Le compte de gestion pour le budget de la Commune est approuvé à l'unanimité.

Le Compte administratif pour le budget de la Commune est approuvé à l'unanimité.

## **2- Taxes locales :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions loc concernant les taxes foncières (bâti) et (non bâtie) pour l'exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le vote du Budget Primitif 2024 de la commune qui assure un produit fiscal attendu de 312 2 réparti comme suit :

- Foncier Bâti : 320 146€
- Foncier non Bâti : 29 047€
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9 836€
- Effet du coefficient correcteur : -46 746€

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) 37.82% ( incluant le taux départemental de 2020, soit 20.2
- Taxe foncière (non bâtie) 23,09%
- Taxe d'habitation des résidences secondaires 11,45%

## **3- Les subventions aux associations et organismes extérieurs :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au titre de l'année 2024 les subventions suivantes :

### Article 6574 :

- |   |       |
|---|-------|
| • Comité des fêtes                            | 700 € |
| • ADLB (club du 3ème âge)                     | 200 € |
| • Association Sportive de Broué               | 200 € |
| • O.N.A.C. Anciens combattants d'Eure-et-Loir | 50 €  |
| • Fondation Texier Gallas (Hospice d'Anet)    | 100 € |
| • FNACA                                       | 100 € |
| • SPA Chartres                                | 100 € |
| • Aïki Taï Do                                 | 200 € |
| • Souvenir Français                           | 100 € |

### Article 65737

- |                         |     |
|-------------------------|-----|
| • Dispensaire de Houdan | 200 |
|-------------------------|-----|

#### 4- Budget primitif 2024 de la Commune

Après examen, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

€ en section d'exploitation 1 509 484€

€ en section d'investissement 1 037 228.66€

#### Questions diverses :

- A compter du 13 mai 2024, les jours de collecte des ordures ménagères ainsi que des déchets recyclables changent ; ils passeront du vendredi (matin et après-midi) au lundi (matin et après-midi)
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18 h ; il est nécessaire de remplir le tableau de la tenue du bureau de vote :

Horaires	NOMS
8H-10H Président : P. Leromain	P. Gouriou C. Sivault
10H-12H Président : H. Richard	J.L Bréant M.Mersch
12H-14H Président : J.L Bréant	V. Deguette S. De Smet à confirmer
14H-16H Président : P. Leromain	P. Gilant P. Hervé
16H-18H Président : H. Richard	S. Rondin M. Mersch

- Depuis le 08 avril 2024, les compteurs d'eau sont relevés par deux agents du SMICA ; en cas d'indisponibilité, vous pouvez prendre RDV au 02.37.82.71.88.

La séance est levée à 22H05

